

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société Anonyme

5, Allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions

Assemblée Générale Extraordinaire
du 25 septembre 2020

Batt Audit
58 boulevard d'Austrasie
54000 Nancy

Deloitte & Associés
153 rue André Bisiaux
54320 Maxéville
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

PHARMAGEST INTERACTIVE

Société Anonyme
5, Allée de Saint Cloud
54600 VILLERS LES NANCY

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions

Assemblée Générale Extraordinaire
du 25 septembre 2020

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice de trois dirigeants-mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération a pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs de moyen et long terme du Groupe et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. L'opération consiste en l'attribution de quinze mille (15 000) options d'achat d'actions de la Société à chacun des trois dirigeants suivants :

- Monsieur Dominique PAUTRAT,
- Monsieur Denis SUPPLISSON,
- Monsieur Grégoire de ROTALIER.

L'acquisition définitive des actions ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de d'achat des actions.

Nancy, le 4 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

Batt Audit



Isabelle Sagot

Deloitte & Associés



Loïc Muller